



Déclaration liminaire de la FSU lors du CDEN du lundi 13 mars 2017

En relisant les déclarations liminaires de la FSU pour les différents CTSD ou CDEN qui ont eu lieu dans un passé proche ou lointain, tout un chacun constate que les opérations de cartes scolaires sont toujours aussi délicates...

Délicates car bien sûr quand il s'agit de fermer une classe ou une école, c'est à chaque fois un peu moins de service public pour le village, pour le quartier concerné....

Délicates car s'apparentant au fil des ans à des décisions brutales, subies plutôt que résultant d'un dialogue et d'un travail partagés par tous les acteurs.

Délicates car les années se suivent et l'actualité du printemps est très souvent dominée par les élections locales ou nationales à venir.

Le processus d'élaboration de la carte scolaire s'en trouve réduit à sa plus simple expression.

Pour preuve pour cette année saturée en élections, la rentrée 2017-2018 se prépare en quelques jours. Groupe de travail le 31 janvier, le CTSD 9 jours après, quelques jours avant les vacances d'hiver, puis enfin le CDEN à l'aube de la rentrée de mars.

Nous sommes en plein dans l'école du XXI^{ème} siècle ! L'école d'avenir ? Non l'école de territoire !

Celle prescrite par la convention d'aménagement du tissu scolaire cantalien et par son avenant qui en précise les contours : constitution de bassins scolaires pour mutualiser les moyens. Bref la carte scolaire pour chaque territoire qui se débrouillera avec la mini-dotation que l'Etat voudra bien lui accorder. La recette n'arrangera en rien la gestion du Service Public d'Education qui au contraire se doit d'être le mieux réparti et qui doit répondre aux besoins dans les écoles, de manière équitable.

Nous sommes sidérés, après quatre ans de convention, d'entendre à nouveau que certaines décisions et rééquilibrages sont repoussés à demain. La continuité du service public est un incontournable pour notre hiérarchie. Nous considérons que la continuité du pilotage du service public d'éducation est, elle aussi, incontournable. Cette convention est devenue une toile de Pénélope que l'on remet sur le métier à chaque changement de DASEN, de Préfet ou d'élus.

Par conséquent, nous demandons de :

- **Conforter et soutenir les écoles isolées** en milieu rural, de montagne : attribuer des moyens suffisants pour qu'il y ait 2 enseignants tous les matins et ainsi favoriser l'accueil des petits (Lugarde, Moussages, Chalvignac, Rageade) ;
- **Ne pas fragiliser les écoles impactées l'an passé** (Cheylade...) ;
- **Rééquilibrer les dotations selon les besoins** : utiliser les postes issus des fermetures justifiées pour ouvrir instantanément des classes dans les écoles en tension ;
- **Dégager des moyens de remplacement**

Le gel tant clamé haut et fort par les élus mais aussi par l'administration que vous représentez, cache plus mal que bien **une baisse déguisée**. Des postes nécessaires certes pour assurer les missions de l'Education Nationale, sont imputés sur la dotation enseignants du 1^{er} degré :

- l'ETP de l'unité d'autisme implantée à l'école du bourg à Ytrac devait être pris en charge par le Ministère
- les postes EFIV pour les enfants du voyage scolarisés au collège

Cerise sur le gâteau et non des moindres, vous voulez créer un poste d'IEN sur notre dotation PE !

La Rectrice, que nous avons sollicitée et rencontrée il y a quelques jours pour lui exprimer notre opposition ferme à ce sujet, n'a pu se justifier sans se contredire au fil du discours. Elle laisse le CDEN juger du besoin ou non de créer ce poste d'IEN et prendra acte de la décision.

Nous la prenons au mot et demandons à tous les membres de s'opposer sans réserve à une telle mesure. Que les moyens enseignants restent aux enseignants !

L'équivalent d'un poste d'IEN est 1,5 ETP de professeur des écoles.

Nous ne pouvons accepter d'être dépossédés d'1,5 poste d'enseignant. C'est 1 poste et demi qu'il faut garder et ne pas se faire dérober par notre administration !

Cela créerait une jurisprudence et un précédent inconcevables !

L'avenant servirait ainsi à détourner les moyens PE pour financer d'autres postes qui ne relèvent pas de l'enseignement !

A la FSU, nous nous battons pour un Service Public effectif de qualité, de proximité, pérenne.

Nous exigeons que **les ouvertures de classes le soient à titre définitif**. Une commune comme Roannes-St-Mary est une des communes les plus dynamiques en terme démographique : il semblerait impensable que l'école ne soit pas accompagnée durablement.

L'école de Talizat attend ce 4^{ème} poste depuis longtemps : qu'il soit enfin pérennisé.

Pour Aurillac, l'administration n'y applique pas ce qu'elle prône par ailleurs : le gel de postes durant 2 ans dans un bassin scolaire impacté. N'oublions pas la fermeture de 2 écoles aurillacoises l'an passé et la perte sèche de 7 postes !

Il y a **des rééquilibrages à faire** : faisons-les sans attendre. Stop aux mesurette qui ciblent une école en particulier.... pour tendre vers **plus d'égalité** sur l'ensemble de la commune !

Point second degré :

La FSU déplore que la DGH départementale, allouée aux collèges du département pour 2017, soit amputée de -271 H, soit potentiellement **une perte de 15 postes en équivalent temps plein** !

Ce qui dans les faits est contraire aux promesses d'affichage faites par le Rectorat et l'Inspection académique : soi-disant maintien des moyens pour accompagner les dernières réformes.

Nous nous opposons au libre choix laissé par la bi-sectorisation qui aura des effets imprévisibles dans la gestion des flux d'élèves d'une année sur l'autre, d'un collège à l'autre.

Nous dénonçons le différentiel inacceptable qui existe entre les moyens attribués pour les créations et ceux repris de l'autre pour les suppressions :

- au collège La Vigière : + 9 h pour 1 division créée,
- à contrario, - 50 h à La Jordanne et -45 h à Maurs pour 1 division supprimée !
- à La Ponétie, on constate un retrait de 32 h pour un statut quo...

Soit 271 heures en moins pour 4 divisions en moins sur le département : ce qui fait 68 heures pour une division ! Bien des collèges aimeraient voir leur DHG augmenter de 68 heures lorsqu'une division est créée (voir La Vigière ci-dessus) !

Au regard des baisses importantes de la DGH prévisionnelle dans bon nombre de collèges, les principaux vont proposer des suppressions de postes lors de leur prochain CA (présentation du TRMD). Toute tentative de rectification de dernière minute échouera. L'Administration ne pourra sortir du chapeau des enseignants, mêmes contractuels, précaires par définition (exemple : 4^{ème} enseignant depuis la rentrée sur un poste en lettres histoire dans une SEP !).

Les conséquences :

- à La Jordanne, après la suppression de 2 divisions l'an passé, cinq 6^{èmes} avec un E/D élevé de 27,4 ; d'autant plus que l'administration prévoit des temps d'inclusion (dispositif ULIS, dispositif Enfants du voyage) qui vont saturer encore plus le nombre d'élèves par classe. Il faut impérativement ouvrir 1 division en 6^{ème} ;
- Situations de tension pour les 6^{èmes} à Blaise Pascal, les 5^{èmes} au collège de Mauriac ainsi qu'à La Ponétie, collège qui connaît des temps d'inclusion avec 2 dispositifs ULIS et une SEGPA ;
- Les 4^{èmes} du collège de Maurs à 28 élèves par division ;
- Les 4^{èmes} du collège de St Mamet à 29 élèves par division ;
- des effectifs à 28,5 élèves en moyenne en 4^{ème} à La Vigière (niveau que l'on sait particulièrement sensible en collège) ;
- 29 élèves par classe en 3^{ème} à J. Ferry.

La FSU vous demande de respecter la norme de 10 élèves par classe en ULIS en collège.

Nous contestons ces « normes comptables » qui fixent 30 élèves par division au collège et 35 au lycée. Pour rappel, entre 2012 à 2015, la part des classes des lycées publics comptant de 35 à 39 élèves est passée de 25% à 41% !

La FSU préconise au contraire des effectifs raisonnables, des heures de dédoublement (en particulier pour les niveaux délicats que sont la 6^{ème} et la 2^{nde}, eu égard à l'évolution des publics et pour une éducation de qualité).

Nous évoquons également la situation de tensions et de dysfonctionnement des vies scolaires, tant en collèges qu'en lycées, qui ont vu leurs effectifs AED diminuer au fil des ans.

De plus, nous rappelons que les dernières « réformes » dans l'Education Nationale (lycée, collège) ont été mises en place contre l'avis de la majorité des enseignants : personnels qui sont sensés les appliquer. L'objectif de ces « réformes » étant essentiellement comptable : diminuer les DHG et par suite réduire le nombre de postes en personnel. Si elles peuvent tromper le grand public, les personnels de terrain se rendent bien compte de la dégradation du caractère qualitatif de leur métier. Il en est de même dans beaucoup de secteurs comme la santé (gestion purement comptable des hôpitaux, ...). Si les enseignants entendent la difficulté de réaliser une répartition pour un proviseur, un principal ou une DASEN dans de telles conditions (cela s'apparente à la quadrature du cercle), il ne faudra pas compter sur la FSU pour valider cette gestion de la pénurie. Ces dotations horaires ne permettent pas d'effectuer un travail de qualité auprès de nos élèves. La difficulté de recruter dans beaucoup de disciplines et en particulier dans les disciplines « générales » (maths, lettres, langues, ...) depuis quelques années, ainsi que l'explosion du nombre de démissions de stagiaires enseignants du second degré (a doublé sur ces quatre dernières années) sont deux constats parmi bien d'autres qui révèlent la complexité croissante de ce métier.

Le Cantal doit au contraire résister et défendre ses emplois publics pour un véritable Service Public !